



Investissement génétique ovine

La Chambre d'Agriculture avec le soutien financier du Conseil Général des Landes a initié un soutien à la filière ovine dans le cadre de la démarche "Agneaux des Landes". Il s'agit d'orienter l'élevage ovin allaitant vers la production d'agneaux de qualité.

Investissement génétique ovine : aide à l'achat de reproducteurs ovins

Cette aide concerne les mâles ou femelles reproducteurs de moins de 3 ans, qualifiés par l'Unité de Promotion des Races (UPRA), génotypés résistants à la tremblante.

Bénéficiaires :

- producteurs d'ovins viande
- adhérents au Syndicat des éleveurs ovins des Landes
- engagés pour 2 ans minimum dans la démarche : "Agneaux des Landes"
- engagés dans un suivi technique de leur élevage.

Aides financières du Conseil Général :

- 300 € par bélier issu de station raciale
- 100 € d'aide par bélier issu de ferme seulement dans le cadre de remplacement de béliers non qualifiés par l'Unité de Promotion de Race (UPRA)
- 30 € d'aide par femelle issue de ferme, de race pure à viande.

Démarche à suivre pour bénéficier des différents types d'aide

Contactez en priorité votre organisation de producteurs :

- *Syndicat ovin des Landes* – cité galliane – BP 279 – 40005 Mont-de-Marsan cedex
tél 05 58 85 45 45
- *Expalliance* – M. Dominique Kolben
tél 05 53 41 55 00

ou adressez-vous au :

- *Service élevage* – Chambre d'Agriculture des Landes
tél 05 58 85 45 25